

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 1 mai 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absent:
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2024-05-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 3 AVRIL 2024**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 8.2 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023**
 - 8.3 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2023-2024**
 - 8.4 - Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**

- 9.1 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques 2024-2034
- 9.2 - Embauche de pompiers volontaires
- 9.3 - Démission de M. Nicolas Audet et M. Vincent Beaulieu - Pompiers volontaires
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - Embauche d'un préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts
 - 10.2 - Soumission reçue pour l'isolation du Complexe municipal
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES
- 12 - AQUEDUC/ÉGOUT
 - 12.1 - Demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la propriété 6 397 743
- 13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 13.1 - Adoption du règlement no. 210-2024 modifiant la délimitation de certaines zones au règlement no. 196-2022 «Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh»
 - 13.2 - Avis de motion: Projet de règlement no. 211-2024 «Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux»
 - 13.3 - Adoption du Projet du règlement no. 211-2024 «Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux»
 - 13.4 - Avis de motion - Projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement de zonage no. 196-2022»
 - 13.5 - Adoption du 1er projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement no. 196-2022 «Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh»
- 14 - LOISIRS ET CULTURE
 - 14.1 - Équipe Québec - Championnat Canadien de balle rapide - U15AA
 - 14.2 - Ajout d'équipements au Parc des Générations - Dépôt d'une demande d'aide financière
- 15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
 - 15.1 - Avance de fonds - Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh
- 16 - CFER - Demande de participation financière 2024
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-02 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-03 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 1er mai 2024 pour un montant de 90 815.72\$.

AMAZON.CA	PIÈCE DE FENÊTRE-PARC CHUTES	51,74
AMAZON.CA	CÂBLE HDMI-AMPLIFICATEUR-SALLE	46,28
AUTOMATISATION JRT INC	REEMPLACER DRIVE-USINE ÉPURAT.	2 161,04
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-MAI	1 476,44
CENTRE DE RÉNOVATION HOME HARDWARE	SANGLES-TRANSPORT-MATÉRIEL	31,03
CIMENT QUÉBEC INC. - UNIBÉTON	27 BLOCS DE BÉTON-ÉCOCENTRE	908,30
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE MAI - 20 PAGES	681,80
CRÉAPHISTE	SERVICES TECHNIQUES-LOISIRS	586,37
DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE	SERVICE DE DÉCHIQUETAGE	167,86
DH ÉCLAIRAGE INC.	DÉPÔT-ÉCLAIRAGE AU DEL-LOISIRS	10 413,82
EMCO CORPORATION	ASPHALTE FROIDE-98 X 9.25\$	1 042,25
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE CANINE-MAI	430,20
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. +ANALYSES-SUIVI INTERNE	131,07
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-AVRIL	140,85
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU USÉES	717,44
GRAVIÈRE AUBÉ SENC	PIERRE-NOUV. BÂTIMENT LOISIRS	533,96
GROUPE P.G.F. INC.	TRANSPORT+ MANUTENTION BLOCS	1 419,94
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-31 JRS	1 821,63
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉSERVOIR EAU-58 JRS	128,62
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-30 JRS	550,39
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. BUREAU-GARAGE-BIBLIO.	1 455,19
INFO-MANIAC	VÉRIF. CONNECTION INTERNET-BUR	439,72
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
M.R.C. DE BELLECHASSE	TÉLÉMÉDECINE-EMPLOYÉ-2023-2024	121,60
M.R.C. DE BELLECHASSE	GÉNIE-PONCEAU-RG ST-JOSEPH	1 395,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	GÉNIE-RTE BEAUDOIN-FOURCHE EST	2 126,10
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE-USINE D'ÉPURATION	1 868,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARPENTAGE-RECHERCHE-7E RANG	1 060,80
M.R.C. DE BELLECHASSE	PLANS+DEVIS-8E RANG-PIIRL	6 930,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	MATÉRIAUX LOISIRS + GARAGE	10 336,35
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	MATÉRIAUX-GARDE-ÉCOCENTRE	2 970,84
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	PIÈCES - TOILETTES CHALOIS	107,80
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	PIÈCES-GARDES-ÉCOCENTRE	43,71
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	MATÉRIAUX BÂTIMENT LOISIRS	934,00
MATÉRIAUX BOMAT INC.	TEINTURE-MEUBLES-PARC CHUTES	384,02
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	EXCAVER POUR PIEUX-LOISIRS	376,55
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	PRÉPARER TERRAIN- LOISIRS	439,78
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES- MARS	8 393,44
NADIA BERGHELLA, ILLUSTRATRICE	ILLUSTRATIONS PANNEAU-SENTIER	2 350,00
NOLET FRANÇOISE/BEAUDOIN JACQUES	VIS À PANCHER-BÂTIMENT LOISIRS	37,23
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-CASERNE INCENDIE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	48,22
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INSTALLER INTERNET-ÉCOCENTRE	373,67
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	ENTRETIEN - BALAI MÉCANIQUE	36,47
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU+ÉGOUT	620,62
PEINTURE YVON DUMONT	PLANCHER ÉPOXY- CHALOIS	4 405,84
PEINTURE YVON DUMONT	PEINTURE ÉPOXY CHALOIS	2 793,89
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	ABSORBANT - GARAGE	87,70
PUROLATOR INC.	TRANSPORT-RÉPARER ASPIRATEUR	23,80

RÉAL HUOT INC.	CRÉDIT SUR FACTURE 5572586	- 23,00
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES DE MARS	3 107,60
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - AVRIL	3 433,44
SM-EAU-EXPERT INC.	RÉPARER DÉBIMÈTRE USINE FILTRA	1 068,12
SOC. AIDE DÉVELOPPEMENT BELLECH.-ETCH.	PROJET AGIR COLLECTIVEMENT	896,00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL-LETTRES CITOYENS	113,37
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL DE MAI	129,20
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	TIMBRES	1 057,77
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS	38,17
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. BUREAU	53,70
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS #1	574,88
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICES PROF. DÉNEIGEMENT	5 038,67
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICES PROF. DÉNEIGEMENT	925,55
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,58
VISA DESJARDINS	FRAIS ANNUELS CARTE DE CRÉDIT	60,00

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 3 AVRIL 2024

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 17 avril 2024 est déposé à tous les élus municipaux.

8.2 - Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh tenue le 1er mai 2024, M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

8.3 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2023-2024

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2024.

8.4 - Dépôt du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires

Selon l'article 357 et 358 LERM, une personne élue lors d'une élection partielle doit respecter la date d'anniversaire de proclamation d'élection pour déposer sa mise à jour annuelle de son formulaire de déclarations d'intérêts pécuniaires (DPI).

Christian Therrien, conseiller, et Mélanie Bolduc, conseillère, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » à la directrice générale. Conformément aux dispositions législatives, celle-ci transmettra au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les relevés identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2024-05-04

9.1 - Adoption du projet de schéma de couverture de risques 2024-2034

ATTENDU QU'à l'article 8 de la loi sur la sécurité incendie, chapitre S-3.4, les municipalités régionales de comté, doivent, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE, pour tout le territoire de la MRC de Bellechasse, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre doivent être élaborés;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ont fourni les informations nécessaires à l'élaboration du schéma et qu'elles en assument l'exactitude;

ATTENDU QUE le conseiller en sécurité incendie de la MRC a rédigé le projet de schéma;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été soumis à la Municipalité pour validation et émission de commentaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des corrections demandées ont été effectuées;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 24 avril 2024 et ce, conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que le Conseil de la municipalité d'Armagh adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^{ième} génération de la MRC de Bellechasse ainsi que son plan de mise en œuvre.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-05

9.2 - Embauche de pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie d'Armagh a grandement besoin de relève au sein de sa brigade;

ATTENDU QUE des candidats potentiels ont démontré leur intérêt à faire partie de la brigade de pompiers d'Armagh;

ATTENDU QU' un nouveau pompier requiert plus de deux ans en formation et en expérience avant d'être pleinement efficace;

ATTENDUE la recommandation de M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil, suite à la recommandation de M. Claude Morin, directeur du Service de sécurité incendie d'Armagh embauche les pompiers volontaires suivants:

- M. Bastien St-Pierre
- M. Jimmy Bouchard-Laflamme

Que ceux-ci s'engagent à signer l'entente de travail des membres du Service de

sécurité incendie d'Armagh et à respecter le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-06 9.3 - Démission de M. Nicolas Audet et M. Vincent Beaulieu - Pompiers volontaires

ATTENDU QUE M. Nicolas Audet et M. Vincent Beaulieu ont remis leur démission en tant que pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil accepte les démissions de M. Nicolas Audet et M. Vincent Beaulieu en tant que pompiers volontaires et les remercie pour leur dévouement à la sécurité et au bien-être de notre communauté.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2024-05-07 10.1 - Embauche d'un préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts

ATTENDU QU'en période estivale, il y a une surcharge de travaux extérieurs à accomplir;

ATTENDU QUE nos employés municipaux ont du mal à suffire à la tâche afin de rendre nos lieux propres et sécuritaires;

ATTENDU QUE M. Paquette a manifesté son intérêt pour ce poste et qu'il répond aux exigences;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

1^o Que ce Conseil embauche M. Michaël Paquette à titre d'employé saisonnier pour la période estivale comme préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts ainsi que pour toutes autres tâches connexes.

2^o Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à signer un contrat de travail avec M. Paquette selon les conditions de travail discutées lors de son entrevue.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-08 10.2 - Soumission reçue pour l'isolation du Complexe municipal

ATTENDU QUE des problèmes de condensation ont été observés dans l'entretoit du Complexe municipal;

ATTENDU QU'une inspection a été effectuée par un professionnel en isolation et qu'il a constaté un problème d'insuffisance d'isolant;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil octroie le contrat d'isolation du Complexe municipal à la firme Isolation Morin Enr. pour un montant de 3 613.10\$ taxes incluses, suite à l'inspection de l'entretoit.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

2024-05-09

12.1 - Demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la propriété 6 397 743

ATTENDU QUE M. Alex Bernard et Mme Loryann Boulet ont fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout pour l'immeuble numéro 6 397 743;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que le Conseil autorise le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la future propriété de M. Alex Bernard et Mme Loryann Boulet sur l'immeuble numéro 6 397 743.

Que la Municipalité informe les propriétaires qu'ils doivent s'engager à payer 50% des coûts générés par la Municipalité pour le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-05-10

13.1 - Adoption du règlement no. 210-2024 modifiant la délimitation de certaines zones au règlement no. 196-2022 «Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh»

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion au présent règlement a été donné le 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mars 2024, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D'adopter le règlement no. 210-2024 « Règlement no. 210-2024 modifiant la délimitation de certaines zones au règlement no. 196-2022 «Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh».

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi sur l'aménagement et urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

13.2 - Avis de motion: Projet de règlement no. 211-2024 «Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux»

AVIS DE MOTION est donnée par Christian Therrien, conseiller qu'il sera soumis lors d'une séance de conseil le projet de règlement no. 211-2024 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Qu'une copie du projet de règlement est déposée aux membres du Conseil.

2024-05-11

13.3 - Adoption du Projet du règlement no. 211-2024 «Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux»

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout nouveau projet de développement immobilier nécessite l'installation d'un ou de plusieurs services publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire exercer un contrôle efficace sur les investissements en travaux d'infrastructures municipales sur son territoire, particulièrement quant à la qualité de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux génère des dépenses pouvant affecter le crédit de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire faire assumer par les promoteurs la totalité des coûts relatifs à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil adopte le projet de règlement no. 211-2024 «Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2024 à 19h00 à l'endroit régulier des séances du Conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

13.4 - Avis de motion - Projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement de zonage no. 196-2022»

AVIS DE MOTION est donnée par Marie-Ève Caron, conseillère qu'il sera soumis lors d'une séance de conseil le 1er projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement no. 196-2022 «Règlement de zonage de la municipalité d'Armagh».

Qu'une copie du projet de règlement est déposée aux membres du Conseil.

2024-05-12

13.5 - Adoption du 1er projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant

**les usages permis dans la zone M-22 au règlement no. 196-2022
«Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh»**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a reçu une demande afin de permettre la construction de divers types d'habitations familiales dans la zone M-22;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la grille des usages permis dans la zone M-22;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil adopte le premier projet de règlement no. 212-2024 «Règlement modifiant les usages permis dans la zone M-22 au règlement no.196-2022 «Règlement de zonage de la Municipalité d'Armagh».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2024 à 19h30 à l'endroit régulier des séances du Conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - LOISIRS ET CULTURE

2024-05-13

14.1 - Équipe Québec - Championnat Canadien de balle rapide - U15AA

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée financièrement par l'Équipe de Softball Féminin U15AA le Rocket de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'équipe participera au cours de l'été à des tournois à Montréal, en Ontario et au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'en tant que partenaire, la Municipalité bénéficiera d'une visibilité accrue dans leurs communications sur Facebook et événements promotionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil contribue financièrement en tant que partenaire de l'Équipe de Softball Féminin U15AA le Rocket de Chaudière-Appalaches de balle rapide pour un montant de 50\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-14

14.2 - Ajout d'équipements au Parc des Générations - Dépôt d'une demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Parc des Générations a subi une cure de rajeunissement au cours des dernières années pour permettre des activités intergénérationnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité a une augmentation des demandes d'activités culturelles dans le Parc des Générations et que les installations en place ne permettent pas de répondre à la demande;

ATTENDU QUE la tenue d'événements culturels seraient accessible gratuitement, peu importe l'âge, la classe sociale et pour le plaisir de tous;

ATTENDU QUE nous croyons fortement que le fait d'instaurer ce projet permettrait aux citoyens de développer leurs coté culturel et comblerait également à maintenir une vitalité favorable de notre milieu en contrant à la solitude des personnes âgées et des personnes dans le besoin;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Volet-C Soutien financier équipements et infrastructures culturels auprès de la MRC des Appalaches pour son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 10 000\$ auprès de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'appel de projets du volet C, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches pour le projet « Installation d'un cabinet électrique permanent au Parc des Générations ».

Que le Conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-15 15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

2024-05-16 15.1 - Avance de fonds - Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a poursuivi ses démarches pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) au Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QU'après le processus d'entrevue, une personne a été sélectionnée;

ATTENDU la résolution no. 2024-01-16 informant la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh de l'acceptation d'avancer des fonds supplémentaires liés au salaire d'un (e) directeur(trice) général(e) sous conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil informe la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh qu'il accepte d'avancer les fonds supplémentaires en référence à la résolution 2024-01-16 pour une somme de 80 000\$ plus les avantages sociaux.

Que cette avance de fonds supplémentaires soit prise à même le surplus accumulé et qu'elle soit versée selon les modalités établies.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-05-17 16 - CFER - Demande de participation financière 2024

ATTENDU QUE le Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse est une école entreprise où l'on favorise le développement de personnes autonomes, qui offre un enseignement à des jeunes âgés entre 15 et 18 ans qui ne peuvent poursuivre leurs études secondaires régulières;

ATTENDU QUE le CFER est une école certifiée Apple et a une belle renommée dans son milieu;

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est sollicitée à participer financièrement à l'album de finissants du CFER;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil participe financièrement à l'impression de l'album de finissant du Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) de Bellechasse pour une somme de 50\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2024-05-18

18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 45, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière